



Aujourd'hui le 31 mars, lors de son point de presse quotidien, le premier ministre du Québec, François Legault, accompagné de la ministre de la Santé et des Services sociaux et du directeur national de la santé publique, a annoncé que le bilan pour la COVID-19 était maintenant de 4 162 cas de personnes infectées au Québec, 286 personnes hospitalisées, 82 personnes aux soins intensifs et de 31 décès.

Il a indiqué que la priorité était l'équipement médical de protection, dont certains produits seront en rupture dans un horizon de trois à sept jours. Il a confirmé que des commandes devraient arriver dans les prochains jours et que l'Ontario allait transférer au Québec certains équipements. Il a salué le travail du gouvernement fédéral qui travaille à sécuriser les contrats d'approvisionnement à l'étranger. Le premier ministre a rappelé l'importance de faire une utilisation judicieuse de cet équipement essentiel.

Il a remercié les scientifiques québécois pour leur travail et a indiqué qu'il manquait de participants pour les essais cliniques.

ADMISSIBILITÉ À LA PRESTATION CANADIENNE D'URGENCE POUR LES ÉLUS-ES MUNICIPAUX ET LES POMPIERS VOLONTAIRES; CONTACTEZ VOTRE DÉPUTÉ FÉDÉRAL

Le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, a envoyé vendredi dernier une lettre au premier ministre du Canada concernant l'admissibilité des élus-es à la nouvelle prestation canadienne d'urgence. Vous trouverez la lettre [ICI](#). La situation est la même pour les pompiers volontaires et la FQM a entrepris des démarches importantes auprès des autorités fédérales à ce sujet. La deuxième lettre a été transmise aujourd'hui, lettre que vous trouverez [ICI](#). Avec la crise actuelle, nous savons que vous et les pompiers êtes en première ligne pour répondre aux besoins de vos communautés et pour contribuer au maintien des services essentiels. Nous vous invitons à contacter le député fédéral de votre région pour lui faire part de la problématique et lui demander d'intervenir auprès du gouvernement du Canada afin que les correctifs nécessaires soient apportés pour tenir compte de la réalité des élus-es et des pompiers volontaires.

FINANCEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF

Dans le contexte de la COVID-19, plusieurs organismes de transports collectifs régionaux font face à une baisse de l'achalandage et à des difficultés financières importantes qui pourraient mettre en péril leurs opérations, et ce, malgré que leurs services soient jugés essentiels.

La FQM a donc entrepris des démarches auprès du cabinet du ministre des Transports (MTQ) afin que le 1^{er} versement de 50 % de l'aide pour l'année 2020 soit versé rapidement aux MRC afin d'éviter une rupture de services en matière de mobilité des personnes.

De plus, considérant que certaines MRC n'ont pas reçu le 2^e versement de l'aide financière accordée dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif pour l'année 2019, la FQM a demandé au MTQ qu'il informe rapidement les MRC concernées des documents et des informations manquants à leur dossier afin de débloquer le 40 % de l'aide financière restante.

La FQM suit de près ce dossier et nous vous reviendrons très bientôt avec les réponses du MTQ.

CONTRÔLE DES ACCÈS AUX INFRASTRUCTURES AÉROPORTUAIRES

Le ministère des Transports a annoncé qu'un contrôle des accès aux infrastructures aéroportuaires est en vigueur. Cette mesure concerne les vols vers l'ensemble des aéroports (sous gouverne provinciale, fédérale, municipale et privée) situés dans les huit territoires assujettis aux restrictions de déplacements non essentiels imposées par le gouvernement du Québec. Ces restrictions visent ainsi à protéger ces territoires de la COVID-19.

Les territoires concernés sont le Saguenay-Lac-Saint-Jean, le Bas-Saint-Laurent, l'Abitibi-Témiscamingue, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, la Côte-Nord, le Nord-du-Québec, le Nunavik et les Terres-Cries-de-la-Baie-James.

Avant d'accéder à tout aéroport, les passagers sont priés de prendre connaissance des consignes, soit ne présenter aucun des symptômes liés à la COVID-19, avoir réservé un billet d'embarquement et se déplacer pour des raisons essentielles (ex. : travail pour une entreprise ou un service jugé essentiel, raisons humanitaires ou de soins de santé, etc.).

Pour toute autre question, les passagers sont invités à communiquer directement avec leur transporteur. Il est attendu des exploitants d'aéronefs privés qu'ils s'assurent que les passagers respectent les consignes 1 et 3.

POINT DE PRESSE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

En matinée, lors de son point de presse, le premier ministre Justin Trudeau a indiqué que l'appel lancé aux entreprises pour la production locale d'équipement médical dans le cadre de l'annonce du Plan canadien de mobilisation du secteur industriel pour lutter contre la COVID-19 avait été entendu et que plus de 3 000 entreprises avaient offert leur aide au gouvernement. Il a salué ces efforts de mobilisation et a annoncé la signature de contrats d'approvisionnement avec trois entreprises canadiennes pour la fabrication d'équipement médical (ventilateurs, masques et tests de dépistage de la COVID-19) et des lettres d'intention avec cinq autres entreprises. Il a assuré que du matériel supplémentaire serait disponible dans quelques semaines.

Il a annoncé avoir débloqué 2 milliards de dollars pour soutenir les tests de dépistage et l'achat de respirateurs et d'équipement de protection personnelle, notamment avec des achats en vrac.